

## Questionnement sur la dimension éducative de notre fonction.

### Elisabeth Delcamp Minvielle

Depuis une bonne dizaine d'années nombre de collègues expérimenté.es ainsi que les formateurs ou intervenants dans la préparation des concours CPE, soulignent la « rapidité » avec laquelle les candidat.es au concours ou les néo titulaires passent le relais à d'autres professionnels lors du traitement de situations éducatives, voire même ont recours quasi exclusivement à des réponses de type externalisation. Ce constat qui était jusqu'alors fait à la marge -et reproché aux candidat.es au concours-, semble gagner du terrain. Les connaissances en termes de ressources et de dispositifs sont acquises, mais la place du CPE semble réduite à la diffusion de ces informations et au passage de « relais » rarement ou pas toujours bien accompagné, vers des professionnels comme l'infirmière ou l'assistante sociale, voire le chef d'établissement ou son adjoint. Cette tendance semble s'être accentuée lors de la mastérisation et indépendamment de la pandémie. Ainsi, ces collègues donnent à voir le ou la CPE davantage dans un rôle d'informateur, pivot essentiel certes, et avec exagération de « distributeur » de situations éducatives à plus compétent.e que lui ou elle sur des dimensions spécifiques, mais sans que nous soyons certaine que le travail éducatif ait été mené à son terme -si tant est qu'il y ait un terme-. Un paradoxe dans le seul pays où existe cette qualification spécifique (! ?).

Observée et partagée par quelques collègues et avec pour seule intention de nous faire réfléchir sur l'évolution de notre pratique, cette situation s'inscrit dans le questionnement plus global de l'autorité éducative et de la posture de l'adulte. Aussi, de discussions en échanges divers, nous sommes parvenus à avancer ici une réflexion sur la « place de la parole » dans la relation éducative et qui mériterait d'être bien évidemment abordée et analysée de manière plus « scientifique ».

Ce constat semble s'articuler en effet à une observation plus globale : le recours à la parole ne fait plus autorité. Pour de nombreuses raisons, qu'il serait utile de mettre en connexion, le recours à l'écrit voire la menace par l'adulte d'un écrit, « du rapport avant punition », gangrène la relation éducative et le travail d'équipe. Les CPE croulent sous les rapports faits par les enseignants et autres personnels d'éducation, les chefs d'établissements croulent sous ceux transmis par les CPE et autres personnels. Combien parmi ces rapports d'incidents auraient pu être traités directement par l'adulte impliqué par la situation ? Combien de punitions pourraient être évitées par un échange oral avec le jeune concerné ? Combien de situations de tension ou de conflit pourraient être évitées si la parole circulait et/ou si chacun.e l'utilisait avec honnêteté ? La liste de questionnements peut être longue et nous renverra toutes et tous à des situations vécues où cette parole éducative n'est pas venue ou mal venue. Parole ferme, engagée et engageante, qui laisse place au respect de la personne et à son éducatibilité, la seule qui puisse rassurer un jeune.

Si cette parole qui fait autorité ne peut que se construire, comment pourrait-elle advenir dans certaines situations éducatives déjà biaisées par une posture adulte méfiante voire menaçante. Pour exemple, lors de la mise en étude des élèves dans nombre de services vie scolaire, il est demandé aux élèves de déposer le carnet de correspondance sur le bureau. Si l'on peut douter de l'efficacité à terme de cette pratique, nous ne doutons pas du message envoyé et des effets qu'il peut produire et en particulier celui de desservir l'autorité de l'adulte.

Le recours quasi systématique « au rapport écrit » parfois « sans parole », ou insuffisamment étayé, est une des réponses au processus de juridicisation et de judiciarisation qui est entré dans l'école, visant à protéger en particulier les personnels. De fait le statut de la parole de l'adulte est, de notre point de vue, relégué à une place mineure et la déperdition de sens et de valeur qui lui est accordé trouve ici, dans ce fonctionnement, lourd en perte de temps et d'énergie, une explication possible. Là où l'École aurait dû s'affirmer, rassurer ses personnels quant à leurs compétences éducatives, leur faire confiance, l'institution a prescrit un mode de fonctionnement qui a contribué à la « crise de l'autorité ». Et ce, malgré les nouvelles problématiques éducatives qui apparaissent en regard des questions sociétales et politiques.

Certes, le rapport écrit donne lieu à un traitement, à priori un « entretien explicatif » mais celui-ci intervient en décalé par rapport au vécu de la situation et parfois est conduit par un autre adulte que le protagoniste de la situation, le CPE souvent, qui intervient comme « pompier » en lieu et place de l'adulte concerné au premier chef. Et les CPE sont « dévorés » par ce type de situation, « réglant » à la place de collègues des situations qui n'auraient pas du arriver jusqu'à leur bureau. Ce serait faire preuve d'un raccourci que d'affirmer que par effet « papillon » les CPE délèguent à d'autres professionnels le traitement, le suivi, de situations qui relèvent de leur mission et savoir-faire éducatif, mais la question peut néanmoins se poser.

Nous pourrions ajouter à cela et entre autres : des réformes successives qui proposent aux jeunes un apport minimum de connaissances et de culture, sans oublier des compétences calquées sur le mode du monde de l'entreprise ; la multiplication de dispositifs type « éducations à... » qui se juxtaposent au fur et à mesure que se posent aux acteurs éducatifs les problématiques qui émergent et traversent à grande vitesse la société ; la dilution du groupe classe, du collectif dans la multiplicité des options -y compris au collège- ; l'injonction à être toujours occupé, actif, engagé, pour valider des compétences psycho-sociales ; etc.... Au delà du fait qu'une école à deux vitesses se dessine de plus en plus et produit toujours plus de situations de relégation voire d'exclusion de diverse nature, les enjeux de l'acte éducatif se perdent dans une complexification toujours plus grande de l'espace-temps scolaire laissant place à une dégradation des relations interindividuelles dans un collectif déstructuré et peu contenant.

Dans tout cela, le CPE voit sa position d'expert en éducation relayé, par « la force des choses », à un rôle certes toujours pivot, central, politique même, mais d'où la dimension éducative tend à laisser place dans la forme et sur le fond à une dimension administrative d'une part et de gestion de crises d'autre part.

Est-ce cela que nous voulons ?